



Berne, le 10 septembre 2018

Communiqué de presse

Les 10 ans de la Maison des cantons à Berne – À pied d'œuvre pour le fédéralisme

La Maison des cantons est devenue une plate-forme de dialogue pour les cantons

Depuis son inauguration en 2008, la Maison des cantons s'est imposée comme centre de compétence intercantonal et plate-forme de dialogue des cantons. Plusieurs représentants des gouvernements cantonaux, invités à un brunch pour les médias, ont tiré un premier bilan positif.

La Maison des cantons (MdC) a ouvert ses portes en juin 2008 au 6 de la Speichergasse à Berne. Dix ans après, le bilan est positif : siège de douze conférences des directeurs, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de 16 organisations intercantionales, la MdC a permis de renforcer la collaboration entre les gouvernements cantonaux et de développer le dialogue entre les cantons et la Confédération. *« Cette maison est une formidable plate-forme de dialogue, elle facilite la collaboration et la coordination en fédérant en un même lieu le savoir-faire des conférences intercantionales »*, constate le conseiller d'État Pascal Broulis. Également président de la Fondation ch pour la collaboration confédérale, en charge de l'exploitation de la Maison des cantons, il revient sur le rôle clé joué par la MdC dans la gestion de dossiers majeurs comme la politique européenne et la péréquation financière, et sur le resserrement des liens entre les cantons et les autorités fédérales. Il rappelle enfin les enjeux du fédéralisme, dont l'importance est souvent méconnue, en particulier des jeunes : *« Il y a là un territoire à reconquérir et la visibilité de cette Maison des cantons doit nous y aider. »*

La MdC ou comment mieux gérer des dossiers politiques complexes

Le regroupement des conférences au sein d'une même maison, c'est aussi la possibilité pour les cantons de mieux gérer des dossiers politiques toujours plus complexes et étroitement liés les uns aux autres, et de parvenir à des positions consolidées. Le président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le président de gouvernement Thomas Heiniger, l'illustre par un exemple : l'introduction d'un financement uniforme des prestations de santé ne peut se faire sans le respect des principes régissant les finances publiques, le fédéralisme et le droit public. La Maison des cantons permet la convergence des points de vue : *« La Maison des cantons doit être davantage qu'une cohabitation de différentes conférences : elle doit être une communauté de travail »*.

Autre exemple : la politique sécuritaire. La multitude d'attributions et de compétences ressortissant à la sécurité de notre pays nécessitent une consultation et une coordination permanentes entre les différents échelons institutionnels. *« La Maison des cantons était prédestinée*

pour servir de plaque tournante et de plate-forme indispensables à la concertation », relève le conseiller d'État Norman Gobbi, président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), qui souligne que la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) y ont aussi leur siège.

Une tendance générale à la centralisation

Le conseiller d'État et président de la CdC, Benedikt Würth, estime pour sa part que la MdC continuera de jouer un rôle important pour le fédéralisme. En effet, la centralisation va croissant, les secteurs politiques et les échelons de l'État sont toujours plus étroitement imbriqués : *« Les cantons ont toujours travaillé ensemble, mais c'est grâce à cette maison qu'ils ont perfectionné leur collaboration ». Le fédéralisme n'est pas une idéologie et les cantons représentés par leurs conférences ne sont pas des organisations lobbyistes. Le système fédéraliste « comprend aussi la souveraineté et la liberté de décider de s'associer à d'autres cantons pour défendre des intérêts communs. De telles alliances ne se soldent pas par la création de lobbys, réunis au sein de la Maison des cantons. Elles nous permettent de nous acquitter plus efficacement de notre mission de partenaire institutionnel de la Confédération en politiques extérieure et intérieure, comme le prévoit la Constitution ».*

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale des 26 cantons. Elle promeut la compréhension entre les communautés linguistiques et les cultures du pays, ainsi que la collaboration entre les cantons et avec la Confédération. Elle est dédiée à l'idée du fédéralisme.

Contact et information

- Pascal Broulis, conseiller d'État et président Fondation ch, 079 435 01 78
- Norman Gobbi, conseiller d'État et président CG MPS, 091 814 44 90
- Thomas Heiniger, président de gouvernement et président CDS, 043 259 52 29
- Benedikt Würth, conseiller d'État et président CdC, 079 639 26 60

Documentation sur <http://www.chstiftung.ch/fr/portrait/actualite/>

- Note d'allocution du conseiller d'État Pascal Broulis
- Note d'allocution du conseiller d'État Norman Gobbi
- Note d'allocution du président de gouvernement Thomas Heiniger
- Note d'allocution du conseiller d'État Benedikt Würth

ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Haus der Kantone
Speichergasse 6, Postfach
CH-3001 Bern

Tel. +41 31 320 16 16
Fax +41 31 320 30 20
info@chstiftung.ch
www.chstiftung.ch